



## REGLEMENT INTERIEUR



L'association « A toi de jouer ! » met à la disposition de ces membres des jeux qu'ils peuvent utiliser sur place.

### I – HORAIRES D'OUVERTURE

#### **Article 1 :**

L'association « A toi de jouer ! » est ouverte le vendredi de 18h00 à 22h30 suivant un calendrier établi.

### II – REGLES D'INSCRIPTION

#### **Article 2 :**

L'accès à l'association doit obligatoirement donner lieu à une inscription préalable.

#### **Article 3 :**

Le tarif de base de l'adhésion est fixé annuellement par délibération du conseil d'administration.

### III – JEU SUR PLACE

#### **Article 4 :**

A partir de douze ans les enfants membres peuvent venir jouer sur place non accompagnés d'un adulte (tout en restant sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte nommé lors de l'inscription).

L'association n'est pas une garderie.

### IV – DISCIPLINE

#### **Article 5 :**

Toute personne entrant dans l'association s'engage à se conformer au présent règlement.

#### **Article 6 :**

Il est demandé aux utilisateurs de prendre soin des jeux mis à leur disposition. Chaque utilisateur doit vérifier si le jeu est complet, propre et en état après son utilisation.

alors maintenant...





## REGLEMENT INTERIEUR



L'association « A toi de jouer ! » met à la disposition de ces membres des jeux qu'ils peuvent utiliser sur place.

### I – HORAIRES D'OUVERTURE

#### **Article 1 :**

L'association « A toi de jouer ! » est ouverte le vendredi de 18h00 à 22h30 suivant un calendrier établi.

### II – REGLES D'INSCRIPTION

#### **Article 2 :**

L'accès à l'association doit obligatoirement donner lieu à une inscription préalable.

#### **Article 3 :**

Le tarif de base de l'adhésion est fixé annuellement par délibération du conseil d'administration.

### III – JEU SUR PLACE

#### **Article 4 :**

A partir de douze ans les enfants membres peuvent venir jouer sur place non accompagnés d'un adulte (tout en restant sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte nommé lors de l'inscription).

L'association n'est pas une garderie.

### IV – DISCIPLINE

#### **Article 5 :**

Toute personne entrant dans l'association s'engage à se conformer au présent règlement.

#### **Article 6 :**

Il est demandé aux utilisateurs de prendre soin des jeux mis à leur disposition.

Chaque utilisateur doit vérifier si le jeu est complet, propre et en état après son utilisation.

alors maintenant...

